



Diagnostic mobilité

Process d'évaluation Permis B et promotion des alternatives à la voiture individuelle

Porteurs de l'action

EMCP, auto-école sociale

Prérequis

Etre orienté.e par un prescripteur social.

Objectifs

Il s'agit de définir un parcours mobilité adapté à la situation individuelle et analyser la faisabilité d'une formation mobilité (Atelier mobilité, stage d'alphacode, permis B, remise à niveau conduite).

Ce bilan établit un état des lieux complet des atouts et des freins en matière de mobilité et propose des solutions adaptées en fonction de chaque situation.

Il comprend différents rendez-vous et s'articule sur des temps individuels et collectifs.

Publics ciblés

A destination d'un public adulte en parcours d'insertion ayant un projet de formation au permis de conduire, ayant obtenu ou non le code de la route

Durée

Le process d'évaluation demande à la personne d'être disponible sur 2 rendez-vous distincts.

Le premier rendez-vous, collectif, dure 2 heures et demie (2,5h).

Le second rendez-vous, individuel, dure 2 heures (2h).

Description de l'action

Porte d'entrée pour tout parcours au sein d'EMCP, le diagnostic mobilité se déroule sur 2 rendez-vous distincts espacés de plusieurs jours. Il est réalisé par un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) et par une Conseillère en Mobilité et Insertion (CEMI).

1. La réunion d'information collective (1^{er} rdv – 2h00)

Cette réunion animée par un ECSR a pour objectif de présenter l'association et son fonctionnement, le déroulement du diagnostic mobilité aux participants, de réaliser une première évaluation au code de la route et à la mobilité alternative à la voiture individuelle.

Après une présentation succincte de l'association EMCP, et des actions de sensibilisation et de formation portées par l'association, l'ECSR questionne les participants sur leurs habitudes de déplacements, en soulignant notamment l'offre de service de mobilité alternative sur le territoire.

Ensuite une première évaluation au code de la route est réalisée immédiatement après la présentation, elle porte sur une série de 20 questions. S'ensuit un cours de code dispensé par un ECSR sur un ou plusieurs thèmes en lien avec la série de code présenté auparavant.

A la sortie de cette 1^{ère} réunion, chaque participant est amené à faire un travail personnel.



2. L'évaluation au code et à la conduite, l'entretien diagnostic (2nd rdv, 2h30)

Le deuxième rendez-vous se décompose en deux temps. :

- Un premier temps avec un ECSR (1h00)

Ce temps comporte une deuxième évaluation sur le code de la route et une évaluation à la conduite.

L'évaluation au code de la route (0h30) porte sur le cours qui a été dispensé par l'ECSR et le travail de recherche personnel. Cette deuxième évaluation au code de la route permet de mesurer :

- o La maîtrise initiale du code
- o Les capacités de compréhension
- o Les capacités de mémorisation / à retenir une information
- o L'autonomie dans les apprentissages
- o Les capacités à se mobiliser

L'évaluation à la conduite (0h30) est une évaluation du niveau initial de conduite. L'objectif est d'évaluer les capacités en termes de conduite automobile ainsi que les besoins en termes d'apprentissage.

Concrètement c'est une mise en situation qui permet de mesurer le niveau du participant à travers une première installation dans le véhicule, la prise d'informations formelles et informelles, le positionnement sur la chaussée...

Cette évaluation individuelle établit :

- o Une estimation du nombre d'heures de conduite nécessaires à la présentation de l'examen pratique du permis de conduire
- o La durée de la formation conduite
- o Le coût de cette formation

- Un second temps avec un CEMI, l'entretien diagnostic (1h30)

Le rendez-vous individuel de diagnostic est réalisé par des CEMI à la suite de l'évaluation de conduite. Il permet d'établir une analyse complète des atouts et des freins du participant en matière de mobilité à travers l'analyse :

- Des savoirs et compétences à la mobilité
- Des expériences
- Des ressources techniques et financières
- De l'environnement géographique et social
- De la situation personnelle et administrative
- Des projets personnels et professionnels

Ces éléments sont rédigés par la CEMI dans un document, le bilan mobilité, transmis au bénéficiaire et à son référent.

Le prescripteur pourra se saisir de ce bilan mobilité pour valider le positionnement sur une formation mobilité adaptée à la situation de la personne. Il pourra alors co-construire le projet individuel de mobilité à court, moyen et long terme, en adéquation avec la situation globale de la personne.

Tarifs

Gratuit pour le participant si prise en charge par le prescripteur.

Modalités d'orientation

Sur prescription d'un référent social

Contact et lieu de réalisation de l'action

Association ETRE MOBILE, C'EST PERMIS !

280 route de Saint Simon - 31100 TOULOUSE

05.31.54.52.71 - contact@emcp.fr - www.emcp.fr

